

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON**

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix sept et le dix avril à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. Jean-François PRADALIER Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 04 avril 2017

Etaient présents : M. Jean-François PRADALIER, M. Christian DELLUS, M. Claude CALIXTE, Mme Valérie RABREAUD, Mme Céline CHAUVIER, M. Jean-Pierre COUGOULE, M. Jean-Claude CABRIT, Mme Françoise COSTES, M. Jean-François BOSCUS et M. Patrice PHILOREAU

Absente et excusée : Mme Virginie MALTESE-COLAS

Secrétaire : M. Patrice PHILOREAU a été nommé secrétaire.

Loyer logement Place des Chèvres -T3 bis de :

Après délibération, il a été convenu et arrêté ce qui suit : le montant de l'avis d'échéance mensuelle est porté à **380 euros** à compter du 1^{er} mai 2017. Le montant des charges sera de 12 euros par mois, une régularisation se fera en fin d'année si besoin.

En vertu du paragraphe concernant l'actualisation du montant du loyer en fonction de l'indice de référence des loyers reste inchangée. Le loyer sera révisé chaque année au 1^o Juillet. L'indice de référence étant celui du 4^o trimestre de l'année précédente.

Vote du Budget primitif et du Compte Administratif : Budget Commune :

Compte Administratif:

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Patrice PHILOREAU vote et arrête le C.A. 2016 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	315 953,40 €	423 801,89 €
Section d'investissement	272 036,66 €	202 267,29 €

Le C.A. 2016 est approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2017 :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Sections de fonctionnement	440 049,64 €	440 049,64 €
Sections d'investissement	461 778,07 €	461 778,07 €

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Vote du Budget ZA Cabassar :

Considérant que la compétence Economique dont dépend les zones d'activités, le budget de la ZA de Cabassar est transféré à la Communauté des Communes Comtal Lot Truyère (CCCLT)

Vote du Budget primitif et du Compte Administratif : Budget assainissement :

Considérant que la compétence Assainissement est transféré à la Communauté des Communes Comtal Lot Truyère (CCCLT), le budget assainissement n'est pas à voter.

Seul le C.A. 2016 est établi comme suit :

Excédent de fonctionnement : 10 510,59 €

Excédent d'investissement : 3 037,46 €

Avis favorable à l'unanimité

Vote du Budget primitif et du Compte Administratif : Budget Lotissement Blanzague :

Compte Administratif :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Patrice PHILOREAU vote et arrête le C.A. 2016 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0	124 979.62 €
Section d'investissement	231 379.29 €	0

Budget Primitif 2017 :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	231 379.29 €	231 379.29 €
Section d'investissement	231 379.29 €	231 379.29 €

Questions diverses :

Stationnement hors zones autorisées :

Afin de limiter les stationnements gênants, un arrêté sera pris en application des articles R443-3 et suivants du code de l'urbanisme. Ce dernier indiquera l'interdiction de stationnement des caravanes et autres véhicules non autonomes en assainissement sur les espaces publics.

Il sera mentionné que l'aire de camping-car, dont les sanitaires ne sont plus ouverts, est réservée aux véhicules équipés pour être autonomes en sanitaires.

Cimetière :

- Les travaux de revêtement des voiries (enrobé) est prévu à partir du 18 avril 2017 ;
- Suite aux propositions de nouvelles concessions, il est retenu le choix de la réalisation d'un columbarium de 10 à 12 unités. Les demandes de devis vont être établies en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Jean-François PRADALIER